Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

Prévenir les violences dès le plus jeune âge

Agir sur la déconstruction des stéréotypes et la reproduction des violences de la petite enfance à l'adolescence

APPEL À PROJETS 2027

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : **16 DÉCEMBRE 2026, 17H.**

Présentation du collectif d'action « Accompagner les nouvelles générations à construire l'avenir »

Dans un monde complexe où les inégalités se creusent et où les mutations, notamment climatiques, s'accélèrent, il est essentiel de favoriser, dès la naissance, la protection et l'éveil des enfants les plus vulnérables et de lutter contre les déterminismes sociaux. Le collectif d'action « Accompagner les nouvelles générations à construire l'avenir » s'engage à accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes à comprendre le monde afin de l'habiter de manière responsable et de développer leur pouvoir d'agir pour leur permettre de s'accomplir et de bâtir une société solidaire et harmonieuse.

Le collectif Nouvelles générations s'est donné trois grands objectifs :

1) Agir sur les déterminismes dès le plus jeune âge

2) Déconstruire les stéréotypes et créer des espaces de dialogues pour prévenir les violences

3) Développer le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes (Découvrir, Comprendre et Agir sur le monde)

Ces actions sont transverses à l'ensemble des classes d'âge, de l'enfance et de la jeunesse, soit de 0 à 30 ans.

Le collectif Nouvelles générations initié par la Fondation de France a été rejoint dans son comité stratégique par les Fondations 29 Haussmann, AD Education et Pierre Bellon qui co-portent avec elle les actions du collectif. Depuis 2026, le collectif s'appuie par ailleurs sur un comité scientifique.

En tant qu'initiative de philanthropie collective, plusieurs coalitions thématiques inter-fondations participent également à son action (coalition Petite Enfance, groupe de travail sur l'orientation, coalitions régionales sur la précarité des jeunes).

Cadrage du dispositif

Contexte

La France a ratifié en 1989 la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui reconnaît chaque enfant comme un sujet de droits : le droit d'être protégé de toute forme de violence, de grandir dans un environnement respectueux de sa dignité, d'être entendu et de participer aux décisions qui le concernent.

Pourtant, ces droits restent encore largement entravés par des rapports de pouvoir profondément ancrés dans notre société. Les enfants grandissent dans un environnement traversé par des violences multiples – violences sexistes et sexuelles, violences intrafamiliales, discriminations, harcèlement, cyber-violences – qui s'inscrivent dans des mécanismes de domination plus structurels.

Ces mécanismes s'appuient sur des stéréotypes de genre, d'origine réelle ou supposée, de nationalité, de classe sociale, de religion, de handicap ou encore d'âge, qui assignent à chacun une place, légitiment des inégalités de traitement et banalisent certaines formes de violence.

Comme le rappelle le dernier rapport du Haut-Commissariat à l'enfance : « les violences commises à l'encontre des enfants appellent une même exigence de protection. Qu'elles interviennent dans le cadre familial, scolaire, institutionnel,

sportif, associatif, dans l'espace ou dans l'environnement numérique. »[1]

Les chiffres témoignent de l'ampleur de cette réalité alarmante : chaque jour, près de 300 enfants sont victimes de maltraitances physiques [2]. 83 % des parents déclarent avoir recours à des violences éducatives ordinaires [3]. Les violences sexuelles concernent un enfant sur dix[4]. Le Baromètre 2026 du sexisme du Haut Conseil à l'Égalité montre que 25 % des jeunes de 18 à 25 ans estiment qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter, tandis que 22 % des jeunes femmes de 18 à 24 ans déclarent avoir subi un acte sexuel non consenti et que 700 000 à 1 million d'élèves sont concernés chaque année par le harcèlement scolaire.

Ces expériences s'inscrivent dans un **continuum de violences** qui ne se limite pas aux situations les plus graves, mais traverse les relations éducatives, familiales, scolaires et sociales. Ce continuum se retrouve également dans les relations entre enfants et adolescents où, notamment, le harcèlement, les violences sexistes, les discriminations ou les violences liées à l'orientation sexuelle, à l'origine ou à la religion traduisent l'appropriation précoce de normes et de hiérarchies sociales discriminantes, et la reproduction des violences subies.

Objectifs

Agir dès l'enfance et jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte constitue donc un levier essentiel de prévention. Déconstruire les stéréotypes, développer une culture de l'égalité, promouvoir les droits de l'enfant et accompagner les adultes comme les jeunes dans la compréhension des mécanismes de domination sont autant de conditions pour prévenir les violences.

L'éducation, dans tous les espaces (scolaires, hors scolaires, familiaux…), occupe à cet égard une place centrale : elle peut contribuer à rompre la reproduction des violences d'une génération à l'autre et favoriser l'émergence de relations plus égalitaires et respectueuses des droits de chacun et chacune.

Le collectif d'action Nouvelles générations entend bien définir l'enfance comme la période cruciale allant de 0 à 18 ans prenant en compte les enjeux de la périnatalité et de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence et de l'entrée dans l'âge adulte. Avec cet appel à projets, le collectif Nouvelles générations souhaite soutenir des dispositifs de sensibilisation, d'éducation et de prévention, dans une approche systémique visant à limiter les causes des violences, et en associant l'ensemble de la communauté éducative (personnel scolaire, familles, élus, professionnels de l'enfance, et du médico-social…). La question de la place de la parole de l'enfant et de son pouvoir d'agir y est centrale.

Cet appel à projets s'appuie sur le constat que les stéréotypes et les violences se renforcent mutuellement. La domination des adultes sur les enfants, première forme de discrimination, peut favoriser les violences et contribuer à banaliser et à normaliser les discriminations dès le plus jeune âge.

L'appel à projet se décline en trois grands volets complémentaires et interdépendants. Les projets devront intégrer la double dimension : prévention des violences immédiates et futures par la déconstruction des stéréotypes, le rejet explicite de la violence et les compétences relationnelles.

1. Identifier les situations de violence ou à risques de violence / Prendre en compte la parole des enfants :

• Former et outiller les enfants, les parents et les professionnels de l'éducation pour reconnaître et éviter les situations à risque (violences intra-familiales, violences sexistes et sexuelles, espace numérique comme espace de prédation…).

• Créer un cadre et des espaces de dialogue pour accueillir et accompagner la parole des enfants (victimes, témoins ou auteurs de violences).

• Penser la question des enfants auteurs de violence dans la prévention et accompagner/outiller la communauté éducative et les enfants eux-mêmes.

• Favoriser la connaissance des droits des enfants, notamment auprès des enfants eux-mêmes, et permettre l'expression et la participation des enfants sur cette thématique.

2. Déconstruire les stéréotypes et favoriser le développement des compétences psychosociales :

• Auprès des parents : soutien à la parentalité sur la question spécifique des violences et des stéréotypes.

• Auprès des enfants : suite à la publication des programmes en 2025[5], appui à l'impulsion et à la mise en œuvre des programmes d'EVAR ou d'EVARS, éducation à l'altérité et développement de l'empathie, compréhension des mécanismes de domination et des discriminations, création d'espaces de mixité et de dialogue.

• Auprès des professionnels : sensibilisation et formation sur les stéréotypes (accueils petite enfance, écoles, collèges, lycées, dispositifs publics comme l'ASE, associations…) avec une attention particulière aux stéréotypes de genre.

3. Renforcer l'écosystème professionnel et favoriser la coopération entre les différents acteurs de l'éducation :

• Dialogue et mise en place d'actions interdisciplinaires et intersectorielles pour faciliter les parcours de prévention et de détection de situations de violences.

• Construction de nouveaux récits pour déconstruire les stéréotypes et pour changer les regards sur l'enfance en interrogeant notamment les rapports de domination adulte / enfant et les normes de violences.

• Plaidoyers communs entre les acteurs sur des questions spécifiques de luttes contre les violences ou les stéréotypes.

[1]Rapport du haut-commissaire à l'enfance « Pour une protection intégrale des enfants », Juillet 2026

[2]Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), données 2025

[3]Baromètre Ifop, Fondation pour l'Enfance, avril 2026

[4]Chifffre de la Commission Indépendante sur l'Inceste et les Violences Sexuelles faites aux Enfants.

[5]Les programmes d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) ont été publiés par arrêté paru au bulletin officiel le 6 février 2025.

Critères de sélection

Qui peut répondre ?

• Tout organisme à but non lucratif éligible au mécénat. Sont éligibles au mécénat les structures qui remplissent les conditions suivantes : gestion désintéressée ; activité principale non lucrative (au sens fiscal) ; activité qui ne concerne pas un cercle restreint de personnes ; agir dans un secteur défini par l'article 200 du Code Général des Impôts, c'est-à-dire avoir « un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ».

• Le soutien à des consortiums (formels ou informels, préexistants à l'initiative ou créé autour du projet) est possible. Un seul dossier doit être déposé, y compris lorsque le projet est porté collégialement par plusieurs structures.

Quels critères de sélection ?

• Les projets proposés s'adressent aux enfants et aux jeunes entre 0 et 18 ans (via des actions directes ou en soutien à la communauté éducative). L'action est adaptée aux besoins identifiés et aux âges des enfants y participant.

• Les projets sont menés sur le territoire français.

• Les projets répondent à un ou plusieurs des trois objectifs cités précédemment.

• Les projets mobilisent l'ensemble des acteurs autour des enfants et des adolescents (parents, écoles, professionnels...).

• Les projets s'inscrivent dans une action éducative globale plaçant les enfants au cœur des enjeux qui les concernent en tant que citoyens à part entière.

• Les projets agissent sur le continuum et la reproduction des violences.

• La structure dispose d'un projet pédagogique et d'une expertise, ou souhaite développer une expertise sur ces sujets.

• La structure dispose ou s'engage à se doter d'une politique de protection de l'enfant : contrôle d'honorabilité des intervenants salariés et bénévoles, procédure de traitement des révélations (information préoccupante, signalement), référent identifié et partenariats d'orientation. Ces actions peuvent être financées par le présent appel à projets.

Une attention particulière sera portée :

• Au pouvoir d'agir des enfants et des adolescents en tant qu'acteurs à part entière, dès la conception des projets, dans leur mise en œuvre ainsi que dans leur suivi-évaluation, voir dans la gouvernance du projet (selon des modalités adaptées à leur âge et à leur développement).

• À la prise en compte des liens et de l'intersection de différentes violences ou stéréotypes.

• Aux actions permettant la rencontre, la mixité et le dialogue entre publics aux réalités différentes.

• Aux projets ayant une attention aux enfants les plus exposés aux violences, notamment les enfants en situation de handicap, les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, ou encore les enfants vivant dans des contextes de vulnérabilité socio-économiques et familiales.

• Aux initiatives ayant lieu dans les territoires isolés (ruralité, DROM-COM) portées par une structure locale.

• Aux initiatives incluant des dynamiques de capitalisation et d'évaluation proportionnés à leur taille en vue d'un potentiel essaimage ou d'une réplicabilité par d'autres acteurs de terrain.

Ce qui n'est pas soutenu

Le collectif Nouvelles générations ne soutiendra pas au titre de cet appel à projets :

• Les événements ponctuels et les projets menés sur une durée inférieure à un an.

• Les projets de réparation, d'accompagnement et de soins aux victimes, sans but préventif.

• Les projets généralistes de soutien à la parentalité, à l'exception de projets dont l'objectif explicite est la prévention des violences et /ou la déconstruction des stéréotypes.

• Les projets proposant uniquement des actions de sensibilisations ponctuelles.

• Les postes salariés du secteur public et la formation initiale des professionnels.

• Les projets déjà soutenus par un collectif pour ses actions en 2027.

Modalités de soutien

Le collectif allouera des soutiens pluriannuels (2 à 3 ans) et veillera à la diversité des types de projets soutenus. Les soutiens attribués aux structures pourront être compris entre 30 000 euros et 150 000 euros. Les porteurs de projets sont invités à adapter le budget demandé en fonction de leur échelle d'intervention et de leur ambition globale.

À titre indicatif, les soutiens peuvent aller :

• de 30 000 euros à 80 000 euros pour des projets locaux ou régionaux,

• de 50 000 euros à 150 0000 euros pour des projets d'ampleur national.

Les soutiens attribués pourront être dédiés au fonctionnement de l'organisation, à la poursuite et au développement de son activité ainsi qu'au renforcement de ses capacités notamment en termes d'évaluation et de capitalisation. Ils pourront également être fléchés vers des activités existantes, des activités émergentes ou pour la mise en place d'une nouvelle initiative.

En fonction des enveloppes demandées par le porteur de projets, cet appel à projets a pour ambition de soutenir une trentaine de structures.

Informations pratiques

Processus de candidature

Une note d'intention de 4 pages maximum doit être déposée sur le portail porteur de projets avant le 16 décembre 2026 à 17h. Le modèle de note d'intention est à télécharger sur la page de l'appel à projets.

Les notes d'intention reçues seront ensuite étudiées par un comité constitué d'experts bénévoles.

Les porteurs de projets retenus en phase de présélection seront invités à compléter un dossier plus exhaustif à partir du 15 février 2027. Ce dossier devra être transmis au plus tard le 31 mars 2027 à 17 heures.

Les dossiers reçus feront l'objet d'une instruction : échange avec un représentant de la Fondation de France pour analyser la demande de soutien.

Les dossiers ayant fait l'objet d'une instruction seront examinés par un jury d'experts au mois de juin 2027. Les résultats de cette sélection seront communiqués dans les semaines suivantes aux porteurs de projets.

Calendrier

Dépôt de la note d'intention : du 16 novembre au 16 décembre 2026

Webinaire : 23 novembre à 12h
Inscriptions : https://zoom.us/webinar/register/WN_a4VNZoh8TP2m5vQT8ah92A#/registration

Présélection : début février 2027

Webinaire pour les organisations pré-sélectionnées : la date sera communiquée aux porteurs de projets concernés

Dépôt des demandes de soutiens pour les organisations présélectionnées : du 15 février au 31 mars 2027

Instruction : avril-mai 2027

Sélection : mi-juin 2027

Communication des résultats : début juillet 2027

Contact

Vous pouvez adresser vos questions à : projets@fdf.org

ou par téléphone au 01 85 53 13 66.

Pourquoi un appel à projets ?

Nouvelles pratiques pour la Fondation de France et le collectif d'actions

Depuis leur lancement en 2024, les dispositifs de financement du collectif Nouvelles générations fonctionnaient principalement sur la base d'un repérage direct des associations. Avec cet appel à projets, la volonté est de rendre ses actions plus visibles et d'élargir la possibilité de candidater à une plus grande diversité d'organisations, ayant des niveaux de proximité différents avec la Fondation de France. Ce dispositif permettra également d'explorer davantage la thématique de la prévention des violences qui semble prioritaire au regard du contexte décrit plus haut.

Conscient des limites de l'appel à projets en tant qu'outil de repérage (lourdeur administrative, mise en concurrence des associations, nombreuses candidatures vs budget limité…), le collectif Nouvelles générations souhaite proposer un dispositif qui prenne soin des personnes et des organisations qui y participent :

• **Candidature simplifiée en présélection :** afin de réduire la charge qu'elle représente, notamment pour de petites organisations avec peu de ressources dédiées aux procédures administratives.

• **Évaluation adaptée au profil des organisations :** grille de lecture différente en fonction de la taille et la maturité des structures pour soutenir une diversité d'associations.

• **Soutien en fonction des besoins :** dépenses liées à un projet spécifique ou au fonctionnement de l'organisation ou appui extra-financier car l'impact des actions repose sur la santé de la structure.

• **Relation basée sur la confiance :** disponibilité des équipes techniques à toutes les étapes de candidature, mise en place de webinaires, transparence des réponses dans une logique d'apprentissage mutuel, dossiers étudiés par des experts bénévoles et échange avec un représentant de la Fondation de France en phase de sélection.

• **Accompagnement méthodologique :** mise à disposition d'un guide pour accompagner au dépôt du dossier de demande de soutien.

• **Prise en compte de la mise en concurrence :** favoriser la collaboration entre les organisations avec la possibilité de soutien à des consortiums sans que cela ne soit une injonction et relai auprès d'autres dispositifs dans la mesure du possible.

• **Dispositif exploratoire :** cet appel à projets n'a pas vocation à être reconduit. Cependant, les structures repérées mais non soutenues en 2027 pourront être recontactées dans le cadre d'actions futures de la Fondation de France.

• **Complémentarité des soutiens :**

Au sein du collectif Nouvelles générations, d'autres mécanismes de financement permettent de soutenir des structures :

- des projets auprès des 0-3 ans et des adultes entourant les jeunes enfants par la Coalition Petite Enfance,
- des projets portant sur l'éducation, l'orientation et la formation,
- des projets territoriaux de prévention de la précarité des jeunes,
- des projets autour du pouvoir d'agir des enfants et des jeunes.

Dans d'autres collectifs :

- des projets sur la vie numérique des jeunes ainsi que sur le numérique éthique et accessible.

Contribuent financièrement à cet appel à projet, les fondations suivantes dans le cadre de leur participation au collectif d'action :

• Pour l'ensemble du dispositif : la Fondation de France, la Fondation 29 Haussmann, la Fondation AD Education et la Fondation Pierre Bellon.

• Pour les projets petite enfance : la Fondation Groupe LBP AM, la Fondation Mustela, la Fondation Cézembre.

Fondation de France
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux: aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.